



**« Tirer parti des solutions numériques pour l'amélioration de la résilience au relèvement (R2R) post COVID-19 des populations vulnérables du Bénin »**

**Appel à propositions :**

**Renforcement des capacités de petits exploitants agricoles au Bénin pour améliorer leur culture et/ou rendement par biais du digital**

Septembre 2021

**RÉSUMÉ**

United Nations Capital Development Fund (UNCDF) fait fonctionner les finances publiques et privées pour les pauvres dans les 46 pays les moins avancés du monde. Avec son mandat et ses instruments en matière de capitaux, UNCDF propose des modèles de financement du « dernier kilomètre » qui débloquent des ressources publiques et privées, en particulier au niveau national, pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique local.

Dans le cadre du projet R2R au Bénin, UNCDF en partenariat avec le PNUD lancent cet appel à propositions pour sélectionner des institutions pour le renforcement des capacités de petits exploitants agricoles pour améliorer leur culture et/ou rendement par biais du digital.

R2R est un projet qui pour but de préserver les PME et les emplois qu'elles génèrent, spécialement pour les femmes et les jeunes. Il vise à renforcer la trésorerie PME, élargir leur accès et utilisation de solutions numériques adaptées à leurs besoins et renforcer leurs capacités à travers l'éducation financière, la formation entrepreneuriale ciblée et la formation pour petits exploitants agricoles pour améliorer leur culture et/ou rendement.

Le projet cherche à contrer les effets de la pandémie COVID 19, qui a causé un empirement de la vulnérabilité des petites entreprises urbaines et rurales, une acuité variable et une exaspération de leur situation, surtout dans les localités frontalières.

Pour cet appel à propositions, UNCDF sollicite des candidatures d'institutions enregistrées et opérant au Bénin spécialisées dans la formation et renforcement de capacités de petits exploitants agricoles par biais du digital.

**Toutes les candidatures doivent être soumises à travers la plateforme online de UNCDF au plus tard à 23h59 EDT du 21 Septembre 2021 à travers la plateforme de UNCDF :**

[https://apply.uncdf.org/prog/renforcement\\_des\\_capacites\\_de\\_petits\\_exploitants\\_agricoles\\_au\\_bnin\\_pour\\_amliorer\\_leur\\_culture\\_etou\\_rendement\\_par\\_biais\\_du\\_digital](https://apply.uncdf.org/prog/renforcement_des_capacites_de_petits_exploitants_agricoles_au_bnin_pour_amliorer_leur_culture_etou_rendement_par_biais_du_digital)

Des questions ? Ecrivez à [madinatou.ahounou@uncdf.org](mailto:madinatou.ahounou@uncdf.org) cc [uncdf.rfa@uncdf.org](mailto:uncdf.rfa@uncdf.org)

United Nations Capital Development Fund  
Bureau du PNUD Bénin, 01 BP 506 01 Cotonou,  
Lot 111, Zone Résidentielle, Tel : 00 229 21 31 30 45

Faciliter l'accès aux capitaux publics et privés pour les populations démunies



## 1. INTRODUCTION

La pandémie de COVID-19 menace d'annuler des années de progrès accomplis par les PMA vers l'Agenda 2030. Même avant la crise actuelle, les PMA étaient confrontés à une bataille difficile pour atteindre les ODD. Désormais, sans financement du développement et sans réponses politiques ambitieuses, il existe un risque sérieux que les ODD restent insaisissables pour ces PMA, et cela peut avoir un impact mondial.

Les petites et moyennes entreprises (PME), qui sont essentielles pour la création d'emplois et la croissance durable dans les PMA, ont été très particulièrement touchées par la pandémie.

Une étude récente<sup>1</sup> a montré que 88% des entreprises ont considérablement réduit leurs opérations et 34% ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas maintenir leurs activités pendant plus de 3 mois. Ces perturbations ont affecté de manière disproportionnée les entreprises dirigées par des femmes et certains secteurs d'activité.

## 2. CONTENU DU PARTENARIAT

### 2.1 Domaines d'intervention

L'objectif de cet appel à propositions est de sélectionner des institutions de formation et renforcement de capacités de petits exploitants agricoles (spécialement femmes et jeunes) qui proposent leurs formations avec des supports numériques. Les institutions doivent être enregistrées et opérant au Bénin

Le travail attendu des partenaires sélectionnés couvrira les aspects ci-après :

- Identifier les besoins spécifiques de formation des petits exploitants agricoles, spécialement les femmes et les jeunes.
- Mobiliser, adapter ou développer des curricula de formation existantes aux besoins spécifiques des cibles retenues.
- Proposer des supports et canaux numériques de déploiement appropriés desdits curricula de formation.
- Dispenser les formations avec les supports numériques développés,
- Suivi post-formation des bénéficiaires formés.

UNCDF signera avec les partenaires sélectionnés un accord de subvention basée sur la performance (PBA). Un échantillon de PBA est disponible dans la page web de cet appel à propositions.

---

<sup>1</sup> L'UNCDF, la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Alliance mondiale de PME (GAPME), Business Africa et l'Université de Columbia ont lancé l'enquête sur les PME des PMA intitulée « La situation des petites entreprises dans les PMA : prendre le pouls des PME sur les marchés des PMA pendant la crise du COVID-19 », une enquête unique englobant plus de 20 secteurs d'activité, avec plus de 2 300 PME et couvrant les 46 PMA



## 2.2 Résultats

Toutes les demandes doivent inclure des cibles sur les indicateurs dans le tableau ci-dessous. Les cibles doivent être désagrégées pour les groupes cibles sélectionnés. Les candidats qui ne sont pas en mesure de faire rapport sur un ou plusieurs indicateurs ou de fournir des données ventilées doivent inclure une note explicative de cette limitation.

Les cibles seront prises en compte dans l'évaluation des candidatures. Au cours du processus de négociation de l'accord de subvention basé sur les performances, les candidats sélectionnés et l'UNCDF élaboreront un cadre de suivi. Cela peut inclure des indicateurs et des cibles supplémentaires, adaptés à la portée de la solution proposée, des activités et des résultats attendus.

Indicateur	Désagrégation
Nombre de bénéficiaires renforcés dans l'agroalimentaire et les techniques de production	Total : 180 dont au moins 100 coopératives et 120 femmes
Supports de formation disponibles	Au moins 1 support par formation
Rapports de formation disponibles	1 rapport par session de formation et 1 rapport de suivi post formation



### 3. ÉLIGIBILITÉ AUX CRITÈRES DE CANDIDATURE ET D'ÉVALUATION

Seules les demandes qui répondent aux conditions d'éligibilité et aux critères minimums de soumission seront notées.

#### 3.1 Conditions d'éligibilité

Les structures de formation seront présélectionnées sur la base des évidences fournies en réponse à leur soumission à l'appel à propositions. Un accent particulier sera mis sur l'utilisation des solutions digitales par les prestataires de services financiers et/ou leur disposition à construire des partenariats pour offrir dans l'immédiat des services digitaux de renforcement de capacités. Les critères ci-dessous seront utilisés pour la présélection :

#### Critères d'éligibilité :

Le soumissionnaire doit :

- Être légalement constitué au Bénin.
- Avoir au moins deux (2) ans d'activité.
- Avoir des états financiers audités pour au moins un an.
- Être en règle vis-à-vis des obligations légales en vigueur au Bénin en termes de paiement de taxes et impôts.
- Avoir déjà renforcé les capacités de groupes similaires sur la base de curricula de formation adaptés.
- Disposer de ressources financières, humaines, informatiques et logistiques suffisantes et adéquates pour mener à bien toutes les activités prévues.
- Avoir une expérience en tant que canal de renforcement des capacités numériques des acteurs.
- Avoir une stratégie de suivi post-formation qui intègre les bénéficiaires-cibles pour renforcer l'effet des activités de formation.
- S'engager à suivre et évaluer les résultats et être prêt à partager les informations et leçons apprises.
- Le soumissionnaire doit être déjà présent dans les communes partenaires de R2R (Aplahoué, Avrankou, Bassila, Boukoumbé, Glazoué, Grand Popo, Kalalé, Kétou, Nikki et Zagnanado) et/ou avoir un plan pour l'expansion de sa couverture pour assurer la proximité avec les bénéficiaires directs.

Les soumissionnaires ne doivent pas avoir fait l'objet de faillite, d'une liquidation, d'un règlement judiciaire, d'une sauvegarde, d'une cessation d'activité ou de toute autre situation analogue résultant d'une procédure similaire ;

Les soumissionnaires et tous les membres de leur personnel ou de leur conseil d'administration ne doivent pas être inscrits sur les listes de sanctions financières des Nations Unies, notamment dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes contre la paix et la sécurité internationales ;



Les soumissionnaires ne doivent pas être impliqués dans aucune des activités suivantes :

- Fabrication, vente ou distribution d'armes controversées ou de leurs composants, y compris les bombes à fragmentation, les mines antipersonnel, les armes biologiques ou chimiques ou les armes nucléaires ;
- Fabrication, vente ou distribution d'armements et/ou d'armes ou de leurs composants, y compris les fournitures et équipements militaires ;
- Répliques d'armes commercialisées auprès des enfants ;
- Fabrication, vente ou distribution de tabac ou de produits du tabac ;
- Implication dans la fabrication, la vente et la distribution de matériel pornographique ;
- Fabrication, vente ou distribution de substances faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'éliminations progressives, d'espèces sauvages ou de produits réglementés ;
- Les jeux de hasard, y compris les casinos, les paris, etc. (à l'exclusion des loteries à but caritatif) ;
- Violation des droits de l'homme ou complicité de violations des droits de l'homme ;
- Utilisation ou tolérance du travail forcé ou obligatoire ;
- Utilisation ou tolérance du travail des enfants.

UNCDF effectuera un contrôle préalable des candidats sélectionnés. Les candidats doivent avoir en main les documents permettant de confirmer qu'ils remplissent les critères d'éligibilité, y compris le certificat de conformité avec les autorités fiscales et toute autre preuve documentaire qui pourrait être demandée par le UNCDF en plus du formulaire de demande.



### 3.2 Critères d'évaluation

Le Comité d'Évaluation notera les dossiers soumis selon les critères d'appréciation suivants.

	<b>Critères</b>	<b>Score Max.</b>
1	<b><u>Profil et expérience de l'organisation</u></b> <i>Noter le profil du candidat, ses antécédents, sa réputation, son expérience dans des projets similaires et dans le pays/la région, et si le candidat a mis en œuvre avec succès d'autres projets avec l'UNCDF.</i>	15
2	<b><u>Équipe</u></b> <i>Noter si la structure d'équipe et l'expérience proposées par le candidat sont adaptées à l'objectif de l'appel de propositions (compétences en gestion, savoir-faire technique, présence sur le terrain, capacités de suivi et de gestion des ressources...)</i>	15
3	<b><u>Méthodologie</u></b> <i>Noter la méthodologie et l'approche proposées par le candidat : si elles sont adaptées aux fins de l'appel de propositions, si le plan de travail est réaliste, si la stratégie du projet couvre la gestion des risques, le contrôle de la qualité, le reporting et d'autres bonnes pratiques de gestion de projet.</i>	15
4	<b><u>Additionnalité</u></b> <i>Noter si le financement d'UNCDF au candidat créera :</i> <i>- <u>Additionnalité financière</u> : Si le demandeur ne peut pas obtenir de financement sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires sans soutien officiel.</i> <i>- <u>Valeur non financière</u> : valeur que le secteur privé n'offre pas actuellement et qui conduira à de meilleurs résultats, par ex. en fournissant ou en catalysant des connaissances et une expertise, en promouvant des normes sociales ou environnementales ou en favorisant une bonne gouvernance d'entreprise...</i> <i>- <u>Impact</u> : impacts de développement plus rapides, plus importants ou meilleurs que ceux que le demandeur pourrait obtenir en travaillant seul.</i>	20
5	<b><u>Perspective de genre</u></b> <i>Noter si le candidat a prévu une approche axée sur le genre dans l'intervention proposée, afin que les femmes utilisatrices et personnel en bénéficient de la même manière que les hommes.</i>	10
6	<b><u>Durabilité et business plan</u></b> <i>Noter si la proposition du candidat a une perspective financière et un plan d'affaires durables qui pourraient générer un pipeline d'investissement pour l'UNCDF.</i>	15
7	<b><u>Mesure des résultats</u></b> <i>Noter si le candidat a fourni un plan de mesure et des plans de gestion des données cohérents.</i>	10
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

Seules les candidatures ayant obtenu au moins 70 sur 100 seront prises en compte pour l'étape de due diligence (vérifications).



### 3.3 Coûts éligibles

Les critères d'éligibilité des dépenses déterminent si un coût peut bénéficier d'un financement en vertu des règles et procédures de UNCDF.

Les critères généraux d'éligibilité des coûts au financement des Nations Unies sont les suivants :

- Les coûts éligibles doivent être encourus par le partenaire pendant le projet (après la signature de l'accord de subvention basé sur la performance et jusqu'à la fin de la période de subvention ;
- Les coûts éligibles doivent être indiqués dans le budget global estimé de l'action joint au PBA ;
- Les coûts doivent être identifiables et vérifiables, en particulier être enregistrés dans les registres comptables du candidat et déterminés selon les normes comptables applicables du pays où le candidat principal est établi ;
- Les coûts doivent être conformes aux exigences de la législation fiscale et sociale applicable ;
- Les coûts doivent être raisonnables, justifiés et conformes au principe de bonne gestion financière, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité ;
- Les frais de consultance - dans le cadre des études, de l'assistance technique et des autres services de conseil du programme réalisés par des consultants internationaux et nationaux - sont éligibles comme suit : \*les services professionnels et de conseil sont des services rendus par des personnes ayant une compétence particulière, et qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de l'organisation qui demande la subvention ; \*es services de conseil doivent être justifiés et des informations doivent être fournies sur leur expertise, leur affiliation principale à une organisation, leur rémunération journalière normale et le nombre de jours de travail prévus ;
- Les frais de déplacement des consultants, y compris les frais de séjour, doivent être indiqués comme frais de déplacement. Le candidat peut être tenu de justifier les honoraires journaliers ;
- Les frais d'atelier sont éligibles, pour le lieu de l'atelier, la nourriture et les boissons, et le matériel de publication ;
- les dépenses de formation (éducation financière, alphabétisation numérique compétences non techniques, entrepreneuriat) pour les bénéficiaires finaux du projet sont éligibles ; le cas échéant, cela comprendra toutes les dépenses connexes, telles que le coût du lieu de l'atelier, le déplacement des participants, etc. ; la formation des employés de l'institution qui demande la subvention est également éligible, à condition qu'il soit démontré qu'elle sera directement liée aux résultats du projet ;
- Les coûts d'investissement directement attribuables au projet, liés à la recherche et à l'innovation, sont admissibles.



### **3.4 Coûts non-éligibles**

Les coûts suivants ne sont pas éligibles et ne sont pas acceptés :

- Les retours sur capital et dividendes payés par un bénéficiaire de subvention ;
- Les dettes et les frais de service de la dette ;
- Les provisions pour pertes ou dettes ;
- Les intérêts dus ;
- Les coûts déclarés par le candidat dans le cadre d'une autre action bénéficiant d'une subvention financée par un autre donateur ;
- Les coûts indirects, également appelés frais généraux.

## **4. PARAMETRES DE L'ACCORD**

Les candidats doivent apporter la preuve que leurs formations sont conformes aux paramètres suivants.

### **4.1 Bénéficiaires directs**

Il s'agit d'acteurs/unités de production basées dans les dix (10) communes d'intervention : producteurs agricoles et/ou transformateurs dans l'agroalimentaire.

### **4.2 Etendue géographique**

Les zones d'intervention qui sont connues à ce stade sont les communes de : Aplahoué, Avrankou, Bassila, Boukoubé, Glazoué, Grand Popo, Kalalé, Kétou, Nikki et Zagnanado.

### **4.3 Durée du projet**

Le projet a pour date de fin prévue le 31 décembre 2021. Les activités devraient s'achever à cette date. Le rapport final comprenant les recommandations et leçons apprises devrait être soumis au plus tard le 31 janvier 2022.

### **4.4 Langue**

Les livrables et toute correspondance entre l'organisation et UNCDF doivent être en français.

### **4.5 Budget**

Montant maximum de l'allocation : 92,000 Dollars US.



## **5. EXIGENCES ET PROCÉDURE DE CANDIDATURE**

### **5.1 Structure de la candidature**

**Toutes les candidatures doivent être soumises à travers la plateforme online UNCDF :**

[https://apply.uncdf.org/prog/renforcement\\_des\\_capacits\\_de\\_petits\\_exploitants\\_agricoles\\_au\\_bnin\\_pour\\_amliorer\\_leur\\_culture\\_etou\\_rendement\\_par\\_biais\\_du\\_digital](https://apply.uncdf.org/prog/renforcement_des_capacits_de_petits_exploitants_agricoles_au_bnin_pour_amliorer_leur_culture_etou_rendement_par_biais_du_digital)

Veillez avoir prêts les documents suivants qui devront accompagner votre soumission online :

1. Certificat d'incorporation et/ou existence légale de l'organisation
2. Dernier rapport financier audité
3. Derniers rapports financiers non audités
4. Proposition technique (veuillez utiliser le format fourni par UNCDF)
5. Budget et plan de travail (veuillez utiliser le format fourni par UNCDF)
6. Formulaire de CV (veuillez utiliser le format fourni par UNCDF)

Toute candidature qui ne respecte pas les formats fournis par UNCDF ne sera pas considérée.

UNCDF pourra demander des informations et des documents supplémentaires pour procéder à l'évaluation technique des propositions.

### **5.2 Date limite de dépôt des candidatures**

Toutes les candidatures doivent être soumises à travers la plateforme online de UNCDF au plus tard à 23h59 EDT du 21 Septembre 2021.



### 5.3 Processus de sélection :

**Étape 1 :** Examen de l'éligibilité : L'éligibilité sera évaluée en fonction des critères d'éligibilité énoncés dans la section Conditions d'éligibilité.

**Étape 2 :** Évaluation des candidatures éligibles par le groupe d'évaluation technique sur la base des critères d'évaluation énoncés à la section 3.2

**Étape 3 :** Vérifications effectuées sur les soumissions qui ont obtenu la note minimale de qualification (70/100). Les partenaires présélectionnés seront invités à travailler avec UNCDF pour mieux connaître l'institution, mieux comprendre son profil financier ainsi que sa capacité à mettre en œuvre le projet avec des standards de qualité.

**Étape 4 :** Approbation des candidatures sélectionnées par le Comité d'investissements : Les candidatures présélectionnées seront examinées pour approbation par le Comité d'investissements de UNCDF. Toute autre obligation de diligence raisonnable, analyse de risque ou recommandation d'étape du Comité d'investissements sera suivie dans les étapes ultérieures.

**Étape 5 :** Négociation du PBA (Accord de subvention) : Les candidats sélectionnés finaliseront la définition et portée de la subvention et finaliseront les budgets, les indicateurs et les objectifs, le plan de travail et les décaissements de la subvention qui seront libérés à la réalisation de chaque étape.

**Étape 6 :** Notification des candidatures : Tous les candidats seront informés de l'état de leur candidature après la décision Comité d'investissements.

Des questions ? Ecrivez à [madinatou.ahounou@uncdf.org](mailto:madinatou.ahounou@uncdf.org) cc [uncdf.rfa@uncdf.org](mailto:uncdf.rfa@uncdf.org)